Conditions générales

1. Structure du programme HP Trade-In and Save

Dans le cadre du programme Trade-In and Save, HP International Sarl (HP) paie un montant de reprise adéquat pour les produits de seconde main qui sont retournés à HP en échange de l'achat d'un produit HP neuf faisant partie du programme (voir le site Web). Le montant de la reprise n'est cependant effectif que si l'équipement que le participant veut donner en reprise est directement et de façon vérifiable lié à l'achat de l'un des produits HP mentionnés sur le site Web.

Le programme Trade-In and Save est appelé par la suite “Programme”.

Combinaison avec des prix spéciaux ou autres promotions.

Cette offre ne PEUT PAS être combinée (ou cumulée) avec toutes autres offres promotionnelles ou tout autres accords de prix spéciaux passés avec HP offerts durant la même période

Participants

Seuls les clients utilisateurs finaux sont autorisés à participer à ce programme. Cela signifie que les clients utilisateurs finaux demandent et reçoivent eux-même le montant de la reprise.

La personne ou la société faisant la demande et habilitée à recevoir le montant de la reprise est appelée par la suite “participant”.

Produits

La liste des imprimantes et scanners éligibles est disponible sur le site Web du programme à l'adresse suivante : www.hp.com/eur/tradein.

Les imprimantes et scanners éligible achetés sont appelés par la suite “Produits”.

Les produits de seconde main qui sont retournés sont appelés “Produits de reprise”.

Modalités de la promotion

La période de promotion, le laps de temps pour la demande, les nouveaux produits HP inclus dans le programme et les montants de reprise exacts sont mentionnés sur le site Web.

HP se réserve le droit de modifier ce programme ou d'y mettre fin à tout moment et sans préavis.

Logistique

Les frais de transport et tous les autres coûts associés comme les taxes, les droits et frais de douane seront à la charge de HP.

Demandes d'offre

Le participant peut obtenir des informations sur le programme et obtenir une offre de reprise sur le site Web à l'adresse www.hp.com/eur/tradein.

2. Règlement du programme et conditions requises

Les produits HP achetés en dehors de l'UE ne sont pas autorisés à participer

Le participant peut demander le montant de la reprise une seule et unique fois pour chaque produit HP éligible acheté. Le participant qui accepte les termes et conditions du programme doit être celui qui fait la demande de reprise. Le montant de la reprise est transféré au participant comme indiqué sur le site Web par le participant.

Les coordonnées de compte bancaire fournies pendant l'enregistrement et l'adresse du détenteur du compte bancaire doivent concorder avec l'adresse sur la facture fournie pendant l'enregistrement.

Seuls des produits HP neufs sont autorisés pour la participation au programme. Les produits de démonstration aussi bien que les produits recommercialisés ou usagés sont exclus du programme.

Il s'agit uniquement d'une reprise d'un produit pour tout achat d'un produit comparable. Le participant doit acheter un produit HP éligible et doit donner en reprise un produit HP ou non HP pour participer. Le produit donné en reprise doit faire partie de la même catégorie que le produit acheté.

Seules les demandes sur le continent sont valables.

Le service n'est pas disponible pour les destinations dans les îles.

3. Etapes et calendrier du programme

Acheter un produit HP éligible avant le 30/04/2024 et donner en reprise un produit éligible d'une marque quelconque en état de marche.

Les demandes dans le programme pour obtenir le montant de la reprise pour le produit donné en reprise doivent être soumises dans un délai de 30 jours à compter de la date d'achat.

Les demandes doivent être enregistrées dans le programme dans un délai de 30 jours à compter de la date d'achat, afin de pouvoir bénéficier du versement du montant de la reprise du produit à retourner

- Une information requise sur le formulaire manque, par exemple : le numéro de série du/des nouveau(x) produit(s) acheté(s),
- les documents de justification d'achat avec date d'achat valide et produit(s) valide(s).
- Produit(s) de reprise valide(s) non expédié(s) dans la limite du délai de 30 jours.

4. Accord de reprise

Le participant peut demander le montant de la reprise via le site Web du programme. En acceptant l'accord de reprise, le participant garantit que tous les produits donnés en reprise ont été sa propriété pendant au moins 6 mois et qu'ils ont été utilisés dans son entreprise.

Le participant doit garantir qu'il détient le titre légal de propriété pour le(s) produit(s) donné(s) en reprise, libre de tout droit de rétention ou de sûreté réelle, que sa propriété n'est pas soumise aux droits de tiers et qu'il a le droit légal de transférer le(s) produits à HP.

Le participant garantit que le produit donné en reprise est libre de restrictions ou charges de toute nature, y compris de logiciel de tiers qui ne peut pas être transféré et pour lequel des droits sont dus.

L'accord de reprise entre HP et le participant est réalisé par l'acceptation des termes et conditions lors de l'enregistrement sur le Web.

Les accords de reprise contenant de fausses déclarations ne peuvent ne pourront pas être traités. HP se réserve le droit de différer le paiement et / ou de reconsidérer toutes les demandes qui exigent une recherche en raison d'une activité suspecte.

5. Preuve d'achat de produit HP neuf

L'ordre sera annulé si la preuve d'achat n'est pas reçue.

La preuve d'achat du produit HP doit contenir les informations suivantes :

- Nom et adresse du client utilisateur final
- Nom et adresse du revendeur HP conformément aux indications de l'en-tête
- Modèle et numéro de série du produit HP neuf

Un e-mail de confirmation avec un numéro de demande sera envoyé une fois que la demande aura été soumise, avec des instructions sur les étapes suivantes du processus. Cet -email doit être imprimé et un enregistrement sauvegardé. Le numéro de demande doit être indiqué en référence pour toutes les questions relatives à ce programme.

HP se réserve le droit de demander au client, en plus de la facture du produit acheté, d'autres preuves d'achat et/ou de propriété (p. ex. l'image de l'étiquette portant le numéro de série, du code barres,...)

6. Conditions et exigences relatives aux produits à retourner

Les montants de reprise tels qu'indiqués par HP s'appliquent seulement pour les produits donnés en reprise qui sont en état de marche. Les produits donnés en reprise doivent être retournés dans leur intégralité, en bon état de marche et avec tous les accessoires qui en font partie.

Avant de retourner les produits à HP, toutes les données stockées dans le produit doivent être effacées. HP n'est pas responsable de la perte des données enregistrées sur ce produit. Après le retour des produits chez HP, aucune récupération des données ne sera possible. En aucun cas HP ne pourra être tenu responsable du risque que représente l'accès de tiers aux données non supprimées.

Les produits en reprise retournés à HP ne doivent pas être contaminés par des matériaux biologiques, chimiques ou radioactifs.

Les imprimantes données en retour doivent être en mesure d'imprimer une page de test. Tous les accessoires qui en font partie. p. ex. les cartouches d'encre et de toner doivent être inclus.

7. Conditions pour le paiement du montant de la reprise

Le montant de la reprise est payé par HP au participant. Le paiement s'effectue par virement électronique bancaire dans un délai de 45 jours à compter de la réception du produit de reprise dans notre centre de test.

Le paiement peut être effectué uniquement avec un compte bancaire valide dans l'Espace Économique Européen ou en Suisse.

Pour tout paiement incorrect effectué par HP (par exemple à la suite d'une demande non valable ou erronée faite par le participant, le participant restituera ou remboursera alors de tels paiements incorrects au moins 28 jours avant la notification écrite de HP. Le client accepte de dégager HP de toute responsabilité concernant d'éventuels engagements, réclamations, dommages et dettes fiscales qui pourraient survenir dans de telles circonstances.

8. Logistique

Les produits donnés en reprise doivent être localisés dans le pays où le participant demande le montant de la reprise.

Le participant est responsable de la désinstallation des produits donnés en reprise et doit préparer correctement le produit pour l'expédition. HP prendra en charge l'expédition (utilisation requise de l'étiquette d'expédition HP fournie) et le recyclage des produits éligibles donnés en reprise.

Pour assurer la réception des produits donnés en retour ci-dessus, il est très important de les emballer correctement conformément aux instructions d'emballage suivantes :

- Les produits retournés doivent être emballés dans une boîte en carton robuste, adéquate pour l'expédition.
- L'étiquette d'expédition fournie par HP pendant l'enregistrement sur le Web doit être attachée à l'extérieur de l'emballage. Pour sécuriser l'étiquette, il faut utiliser du ruban adhésif transparent pour l'expédition. Il est important d'attacher l'étiquette d'expédition HP étant donné qu'elle sera utilisée pour le traitement de la demande et les produits donnés en reprise.

HP ne prend pas en charge le paiement d'un emballage correct pour l'expédition des produits.

Les produits donnés en reprise à enlever doivent être emballés prêts pour l'expédition et sur palettes si leur poids dépasse 75 kg. Le numéro de référence de reprise doit être clairement visible sur l'extérieur de l'emballage. L'étiquette d'expédition doit être attachée de manière à être facile à lire et à ne pas risquer d'être perdue. L'enlèvement doit s'effectuer depuis la porte d'entrée au rez-de-chaussée.

A la date convenue, HP enverra un transporteur à l'adresse indiquée par le participant lors de l'enregistrement sur le Web. S'il n'est pas possible pour le transporteur de venir à la date convenue, ce dernier contactera le participant pour convenir d'une nouvelle date. Si les produits donnés en reprise ne sont pas prêts pour le ramassage à la date convenue et que le transporteur doit revenir un autre jour, le participant prendra en charge les frais supplémentaires encourus.

Le laps de temps entre l'acceptation de l'offre et l'enlèvement réel du produit donné en reprise ne doit pas dépasser 30 jours ouvrés.

HP enlèvera seulement les produits donnés en reprise à l'intérieur des frontières nationales respectives.

Toutes les cartouches d'encre et de toner doivent être retirées des imprimantes avant l'expédition. Elles peuvent figurer

dans le même emballage que le produit destiné à l'expedition mais doivent être enveloppés et placés dans en sac séparément.

9. Transfert de propriété et des risques

La propriété du produit donné en reprise est transférée à HP au moment de la remise du produit au transporteur.

La remise du produit donné en reprise au transporteur, désigné par HP, est définitive et valide pour transférer le titre d'un tel produit à la société de traitement de HP, qui demeure libre et dégagée de tout droit de rétention et de toute charge.

10. Non retour des produits donnés en reprise

Les produits donnés en reprise définis dans l'enregistrement sur le Web dans le cadre du programme doivent être remis à HP pour la qualification. Après enlèvement aucun produit donné en reprise (y compris les accessoires) ne peut être retourné à nouveau au participant. Ces marchandises restent la propriété de HP.

11. Retourner un produit incorrect donné en reprise

Si un produit de reprise autre que celui mentionné dans l'enregistrement sur le Web a été placé prêt à l'enlèvement et / ou transporté au centre de test, HP a le droit de faire payer au participant les frais encourus pour le retour dans la mesure ou la faute n'était pas flagrante pour HP.

12. Non-conformité aux conditions du programme

Les produits donnés en reprise doivent correspondre aux détails fournis lors du processus d'enregistrement. Si ce n'est pas le cas, HP se réserve le droit de ne pas verser le montant de reprise ou de débiter la différence entre le montant de reprise du produit donné en reprise déclaré et celui du produit réellement reçu, lorsque celui-ci demeure inférieur.

13. Elimination

HP garantie une élimination respectueuse de l'environnement des produits données en reprise. Le produit donné en reprise est éliminé dans l'UE et peut ne pas rester à l'intérieur des frontières nationales où le participanta pris part au programme.

14. Facturation

Ce programme requiert l'acceptation d'une facture d'auto-crédit par le participant. Pour assurer une facturation cohérente et valide, HP crée une facture d'auto-crédit proposé au nom du participant et l'envoie au participant pour acceptation. Une fois que la facture d'auto-crédit proposée a été acceptée par le participant, HP procédera au paiement respectif et établira une facture correspondante définitive.

L'absence d'envoi d'une acceptation valide de la facture d'auto-crédit proposée entraînera le rejet de la demande du participant et invalidera la participation du participant au programme.

Si le participant a besoin d'établir une facture supplémentaire pour des raisons fiscales ou comptables, le participant doit tenir compte des exigences suivantes :

- Une facture pour des raisons fiscales ou comptables peut seulement être établie si le numéro d'ordre figure sur la facture. HP ne peut pas assigner ou traiter la facture sans un numéro d'ordre. La facture sera soldée dans le système automatique de paiement de HP. Il n'y a aucun rapport entre le numéro d'ordre de HP et le numéro de facture du participant.

- La facture doit être envoyée avec l'adresse d'en-tête suivante :

  HP International Sarl
  150 Route du Nant d'Avril
  1217 Meyrin 2 Geneva
  Switzerland

  Représentant Fiscal:
  Rheovatis Avocats
  26 Boulevard Suchet
  75016 Paris
  (FR96799920228)
  N° de TVA intracommunautaire FR55812711281

  à l'adresse suivante :

  HP International Sarl
  c/o TechProtect GmbH
  Promotion Services
  Postfach 1242
  D-71088 Holzgerlingen
  ALLEMAGNE

15. Demande frauduleuse

Les participants qui auront abusé du programme seront exclues. HP se réserve le droit de poursuite judiciaire.

16. Si un produit est retourné (révoquant ainsi le contrat de vente), aucune réclamation ne pourra être faite concernant une valeur de reprise. Dans ce cas, la valeur de reprise déjà payée doit être entièrement remboursée.